

INQUISITION

Inquisition, nom donné aux tribunaux chargés de lutter contre les hérésies par la voie d'une procédure d'enquête (*inquisitio*). C'est le pape Innocent III qui, en 1199, fit adopter cette procédure par les tribunaux ecclésiastiques aux prises avec le mouvement cathare. Dans le Midi, cette forme de répression fut d'abord l'affaire des tribunaux ordinaires, puis celle des dominicains, auxquels

la papauté laissa une indépendance presque totale. Au cours de ses tournées inquisitoriales dans les paroisses, l'instance judiciaire procédait à l'interrogatoire systématique de la population, encourageait la délation et soumettait les suspects à la torture (ou question). La sentence, généralement sévère, allait de l'emprisonnement perpétuel ou temporaire à la peine de mort (souvent sur le bûcher). L'Inquisition réduisit ainsi, au ^{xiii}e siècle, les cathares et les vaudois. Ses méthodes provoquèrent toutefois au ^{xiv}e siècle des troubles face auxquels la papauté dut intervenir en obligeant les inquisiteurs à collaborer avec les tribunaux ecclésiastiques ordinaires. L'Inquisition, particulièrement active jusque dans l'Espagne du ^{xvi}e siècle, a été officiellement supprimée au début du ^{xviii}e, l'Église romaine gardant néanmoins une instance chargée spécialement de dépister l'hérésie et de la dénoncer, le Saint-Office, créé en 1542 par Paul III.